EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBERATION 01.2020

Séance du 17 Janvier 2020 À 19h00

Date de convocation : 13 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Pierre LECCIA, Maire.

PRÉSENTS (14): LECCIA.JP; BOCCHECIAMPE.K; GIANNECCHINI.S; GREGOGNA.J; LECCIA.D; LUCA.A; LUCIANI.D; PANTANACCE.C; PELLONI.F; QUILICI.N; QUILICI.S; SACOMAN.B; SANTONI.V; ROMANACCE.M

ABSENTS (3): BATTINI.D; CLEMENTI LADIEU.A; FRANCESCHI.T;

REPRESENTÉS (2): GUERINI.ME; JEANNE.J;

Secrétaire : LECCIA D.

Objet : Attribution du marché public de travaux MP2019.03 : Réhabilitation des infrastructures d'alimentation en eau potable suite au schéma directeur

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique.

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1.

La commune d'Oletta a élaboré en 2002 son schéma directeur du service public d'alimentation en eau potable. Ce schéma directeur a été actualisé en 2011. Il fait apparaître l'ensemble des données techniques relatives à l'eau potable, d la ressource à la distribution. Il fait également état d'une vétusté des installations et de la nécessité d'engager des travaux d réhabilitation tant au point de vue du réseau d'alimentation et de distribution mais aussi au point de vue des mesures et du suivi de cette alimentation et cette distribution.

La première partie de ces travaux est définie au CCTP du présent marché qui est divisé en 4 lots :

- Lot 1 : Compteurs
- Lot 2 : Groupe de surpression
- Lot 3 : Télégestion
- Lot 4 : Traitement

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un lot, plusieurs <u>lots o</u>u tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots.

Une mise en concurrence pour ces travaux avec une publicité écrite a été initiée le 18 Novembre 2019 par l'envoi d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence par voie électronique via la plateforme www.achatpublic.com sur le profil acheteur de la mairie d'Oletta, sur le journal d'annonces légales « Le Petit Bastiais » et par un affichage à l'extérieur du bâtiment administratif. La date limite de dépôt des candidatures et des offres était le Vendredi 13 Décembre 2019 à 12h00.

L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission Ad'Hoc le Vendredi 13 Décembre à 17h30.

Dans le cadre de cette procédure 4 candidatures ont été remises dans les délais couvrant l'ensemble des lots : Délibération n°01.2020 séance du 17 Janvier 2020

ENTREPRISE	LOTS
JP TERRASSEMENTS	1
CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE	2, 3, 4
KYRNOLIA	2, 3, 4
INELCO	2, 4

Après une première analyse technique des offres réalisée par le maître d'œuvre (BET POZZO DI BORGO), une demande de confirmation des offres et de certains aspects techniques ont été formulées via la plateforme achatpublic.com aux 4 entreprises candidates.

Les délais de réponses étant épuisés, l'analyse des offres a été réalisée, les critères de sélections ont été basés sur la conformité du DPGF et la qualité des prestations et produits proposés.

La totalité des entreprises ont des offres conformes.

Après examen et analyse des offres au regard de critères de jugement annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence :

- ➤ Valeur technique (50%)
- Prix énoncés dans la D.P.G.F. (50%)

LOT n°01- COMPTEURS

L'entreprise JP TERRASSEMENTS a confirmé la prise en compte des contraintes techniques du projet et a réétudié son offre financière à la baisse.

Le montant initialement de 46 668,44 € HT a été revu pour être porté à 43 168,44 € HT

LOT n°02- GROUPE DE SURPRESSION

L'entreprise **KYRNOLIA** a confirmé la prise en compte des contraintes techniques du projet et a réétudié son offre financière à la baisse.

Le montant initialement de 61 364,21 € HT a été revu pour être porté à 58 536,00 € HT.

L'entreprise SAS INELCO a confirmé la prise en compte des contraintes techniques du projet mais n'a pas réétudié son offre financière.

L'entreprise CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE a confirmé la prise en compte des contraintes techniques du projet et a réétudié son offre financière à la baisse.

Le montant initialement de 26 995,00 € HT a été revu pour être porté à 26 000,00 € HT.

LOT n°03- TELEGESTION

Pas de négociation engagée sur ce lot car les premières offres sont cohérentes financièrement et techniquement avec les CCTP et les estimatifs.

L'offre de l'entreprise CEI obtient la meilleure note

LOT n°04- TRAITEMENT

COMMUNE D'OLETTA COLLECTIVITÉ DE CORSE

- ✓ **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier le marché public aux intéressés et donner ordre de service de démarrer la mission ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme au registre suivent les signatures

Vote

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire Jean-Pierre LECCIA

L'entreprise **KYRNOLIA** a confirmé la prise en compte des contraintes techniques du projet et a réétudié son offre financière à la baisse.

Le montant initialement de 51 202,62 € HT a été revu pour être porté à 48 642,49 € HT.

L'entreprise **SAS INELCO** a confirmé la prise en compte des contraintes techniques du projet et a réétudié son offre financière à la hausse.

Le montant initialement de 23 440,00 € HT a été revu pour être porté à 28 070,00 € HT.

L'entreprise CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE a confirmé la prise en compte des contraintes techniques du projet et a réétudié son offre financière à la baisse.

Le montant initialement de 15 600,00 € HT a été revu pour être porté à 15 400,00 € HT.

Les capacités professionnelles, techniques et financières de l'ensemble des candidats ont été jugées suffisantes pour être retenues.

Aussi, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

- o Lot n°1 JP TERRASSEMENT (20217 St Florent) pour un montant de 43 168,44 € H.T.
- Lot n°2 CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE (20290 Borgo) pour un montant de 26 000,00 € H.T.
- o Lot n°3 CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE (20290 Borgo) pour un montant de 18 600,00 € H.T.
- Lot n°4 CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE (20290 Borgo) pour un montant de 15 400,00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de rejeter les offres suivantes :

Lot n°2: KYRNOLIA, INELCO Lot n°3: KYRNOLIA, INELCO Lot n°4: KYRNOLIA, INELCO

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

- ✓ D'ATTRIBUER le marché public aux entreprises énumérées ci-dessus,
- ✓ **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour **rejeter** les offres suivantes :
 - Lot n°2 : KYRNOLIA, INELCO
 - Lot n°3 : KYRNOLIA, INELCO
 - Lot n°4 : KYRNOLIA, INELCO
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché public avec les entreprises suivantes pour les montants indiqués :
 - Lot n°1 JP TERRASSEMENT (20217 St Florent) pour un montant de 43 168,44 € H.T.
 - o Lot n°2 CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE (20290 Borgo) pour un montant de
 - o 26 000.00 € H.T.
 - o Lot n°3 CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE (20290 Borgo) pour un montant de
 - o 18 600,00 € H.T.
 - o Lot n°4 CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE (20290 Borgo) pour un montant de
 - o 15 400,00 € H.T.